

BULLETIN



MENSUEL

de l'**ADIR**4, RUE GUYNEMER - PARIS-6^e ▼ LITTRÉ 30-09**LA VENTE DE SOLIDARITÉ**

Notre Vente de Solidarité a eu lieu le 26 avril dernier dans les Salons du Centre des Relations Internationales, 53, rue François-Ier.

Nos remerciements émus vont vers ceux qui ont répondu avec tant d'élan et de générosité à notre appel : à Son Exc. M. Alexandre Parodi, qui a bien voulu la patronner; à MM. Julien Cain, Administrateur de la Bibliothèque Nationale, et Darius Milhaud, qui ont bien voulu présider la Conférence et le Concert du soir; à Mmes Pauline Aubert, Lélia Gousseau, Lily Laskine et Jeanne Gauthier, qui nous ont prêté gracieusement le concours de leur talent; à M. André Jacquemin, dont la causerie et les projections ont certainement fait de nouveaux adeptes à l'art du graveur; aux chefs de comptoir et à toutes leurs dames vendeuses qui se sont dévouées pour garnir leurs comptoirs et attirer de nombreux amis; à celles qui ont fait du bar une attraction non seulement gastronomique, mais artistique et amicale; à toutes nos camarades de Paris et de province qui nous ont envoyé des objets — celles-là savent que la valeur du don se mesure à l'amitié qui l'a suscité, et il y en a quelques-uns que nous ne sommes pas prêtes d'oublier : comme cet ouvrage brodé par l'une d'elle sur son lit d'hôpital.

Ainsi l'A.D.I.R. continue, non seulement parce que la vente nous permet de poursuivre notre travail, mais parce que notre amitié demeure.

MARYKA.

(suite page 2, col. 2 et 3)

4.P4616

VOIX ET VISAGES**A PROPOS
du REARMEMENT ALLEMAND**

(suite du numéro précédent)

Guerre de 1914-1918

Tous les récits relatifs à 14-18 ont été extraits des procès-verbaux de la Commission d'enquête créée par le Gouvernement français au cours de la guerre et qui a continué ses travaux après 1918.

Ces documents ont été établis à la suite d'enquêtes très minutieuses faites, pour la plupart, par des magistrats dans des conditions qui offraient des garanties équivalentes à celles dont s'est entouré le tribunal de Nurenberg.

Les atrocités sur les civils. — Rapport n° 1, page 22 de la Commission d'enquête:

« ...Le lendemain, le feu, mis par l'ennemi avec de la paille et des allumettes, dévora cinquante-deux maisons. Vers huit heures du matin, les époux Michel sortaient de leur habitation pour échapper aux flammes. Un officier arrêta le mari, lui ordonna de lever les bras et le fit fusiller par deux soldats. Presque au même moment, la dame Bernard sauta par une fenêtre, et son père, après lui avoir passé ses trois enfants, essaya de la rejoindre. A peine était-il dans le jardin que des Allemands l'abattaient de deux balles, l'une au cou, l'autre au côté droit. »

« C'est ainsi qu'à Nomény 50 personnes furent fusillées. »

Boucliers de civils. — Exemple pris entre une multitude de cas cités par la Commission d'enquête. Rapport n° 3, pages 7 et 8.

IN MÉMORIAM**MARIETTE GRENSON**

Beaucoup de camarades 27.000, habitantes du block 13, ou envoyées en commando à Zwodau ont connu Mariette Grenson et elles n'apprendront pas sans une dououreuse surprise qu'elle a succombé le mois dernier, à Lyon, aux suites d'une opération.

Mariette était belge, fille d'ouvriers du Borinage et elle avait travaillé durement elle-même jusqu'au jour où la guerre l'avait jetée sur les routes de l'exode avec son petit garçon.

En France, Mariette Grenson passe les premiers mois de l'occupation dans des camps d'étrangers et quand elle est libérée et peut travailler à Lyon, c'est en ayant noué déjà des liens avec la Résistance. Elle est arrêtée en 1943, trahie ainsi que son groupe par un compatriote. Après un internement au fort Montluc, Mariette arrive à Fresnes en juillet 43. C'est là que je la rencontre dans la cellule 420 qu'elle occupe avec deux autres « Lyonnaises ». Pendant 6 mois nous avons partagé la même paillasse et nos couvertures (pour avoir plus chaud), nos colis, quand nous en avions, et ce que nous avions de plus riche et de plus cher : nos souvenirs, nos affections, nos espérances. Je ne crois pas que ceux qui n'ont pas subi l'internement et la déportation puissent imaginer ce qu'il y a eu de total et de définitif, dans cette fraternité, dans cette affection de camarade.

Mariette était courageuse, dure à la peine et dure au travail, gaie autant qu'il le fallait et toujours prête à tendre la main, à prêter son savon ou à donner un coup d'épaule.

Nous avons été séparées à Ravensbrück et je ne l'ai revue qu'une fois depuis. Le retour de Mariette avait été difficile : sans doute avait-elle retrouvé son fils qui avait grandi loin d'elle; mais il fallait travailler pour tous les deux et il n'avait pas été question pour Mariette de repos ni de convalescence. Elle est morte à l'hôpital après une opération sans gravité, usée, ayant été jusqu'au bout de ses forces, et loin de nous, ses camarades.

G. A.

COMPTE - RENDU FINANCIER de la Vente de Solidarité

C'est avec plaisir que j'ai à rendre compte, au point de vue comptable, du splendide résultat de la vente de solidarité du 26 avril 1952, lequel dépasse de beaucoup les plus grands espoirs qu'il était raisonnable d'en attendre, et, ceci, grâce, pour la plus grande part, au magnifique travail de notre Présidente.

Les comptes sont arrêtés au 26 mai 1952, bien que certaines sommes nous parviennent encore au bureau, en espèces ou en chèques et qu'il est évidemment impossible d'évaluer.

Recettes Dépenses Balance

	—	—	—
Espèces ..	1.777.205	146.589	
Chèq. banc.	564.691	62.285	
Chèq. post.	42.550	324.078	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2.384.446	532.952	1.851.494

En sus du bénéfice indiqué, l'*Adir* se trouve à la tête d'un certain stock de marchandises diverses, non vendues à la vente et qui représente une valeur entrant dans l'actif de l'Association.

Vestiaire	175.200
Alimentation	29.978
Bons de repas	20.000
Vins (estimation de Mme Delmas)	200.000
Divers	500.000
	<hr/>
	925.178
	925.178

Il est entendu que le vestiaire sera consacré au fonctionnement du service social. Le reste des objets ou alimentation pourra servir de base pour une vente ultérieure devant être envisagée pour continuer à alimenter la marche des services administratifs. En effet, nous ne devons guère compter que sur nos initiatives à ce sujet, la subvention de l'Office des Combattants ne pouvant, de loin, y suffire.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser directement à vous, mes chères camarades, pour adjurer celles d'entre vous qui n'ont pas encore réglé leur cotisation de l'année de profiter du mandat-carte inclus à votre journal pour s'en acquitter. L'*Adir* a donné suffisamment de preuves de sa vitalité, des services qu'elle rend ou peut rendre à chacune, pour que nous ayons toutes le souci de lui permettre de vivre, par notre propre fidélité et le sens de l'amitié de prison ou de camp qui nous crée de réelles obligations les unes envers les autres.

Merci d'avance.

La Trésorière :

M. LANSAC.

Cérémonie du Souvenir

Le dimanche 11 mai a eu lieu une émouvante cérémonie du Souvenir organisée à Noisy-le-Sec par la Municipalité.

Notre amie Marleine Gouyat, dont le mari est mort en déportation, a largement contribué à son organisation et à sa réussite. Un très nombreux cortège a participé aux diverses manifestations qui comportaient une cérémonie religieuse avec bénédiction de cendres rapportées des camps de déportation, un défilé aux monuments aux morts, réception des familles de disparus à la mairie et l'inhumation des cendres dans le carré militaire du cimetière de Noisy où une très belle allocution a été prononcée par l'adjoint au maire.

Une importante délégation de l'*Adir* avait tenu à effectuer le déplacement pour témoigner une fois de plus la ferveur de notre souvenir. Y figuraient, parmi beaucoup d'autres fidèles camarades qui m'excuseront de ne pas les nommer, Marguerite Billiard et Geneviève Anthoñioz-de Gaulle de notre bureau, et notre porte-drapeau Mme Payen.

Une délégation de l'U.N.A.D.I.F. y figurait également, son drapeau porté par l'une des nôtres, Mme Mathey.

Cette cérémonie est une nouvelle preuve de la fidélité de notre Souvenir et du serment fait à nos morts d'honorer leur mémoire. Les années passent, mais ils demeurent présents dans nos cœurs.

Françoise JAVELLOT.

(suite de la page 1, 2^e colonne)

« Le 24 août, près du bourg de Maulde (Nord), le sous-lieutenant de Gueydon, du 14^e Hussards, a vu une troupe allemande arriver sur son peloton en se faisant précéder par des femmes et des enfants qui poussaient des cris de terreur. Le 25 du même mois, pendant une retraite, entre Clairfaysts et Sivry (Belgique), une arrière-garde du 34^e Régiment d'infanterie, constata qu'une patrouille de douze uhlans s'avancait derrière une quinzaine de civils, de femmes, de jeunes filles et trois ou quatre enfants de huit à dix ans. »

Déportation de civils. — Rapport n° 6, pages 7 et 8.

« Le 22 avril et les jours suivants, de grand matin, des barrages étaient établis en travers des rues avec un appareil militaire menaçant; un officier ou un sous-officier accompagné d'un soldat de police, pénétrait dans les maisons et en faisait sortir, ne leur donnant que le temps strictement nécessaire pour la préparation d'un mince bagage, les personnes condamnées à l'exil. Celles-ci étaient alors dirigées sur un lieu de rassemblement où elles attendaient que la rafle fut achevée dans leur quartier. Puis elles étaient emmenées à la gare et, après une nouvelle attente, plus ou moins longue, reparties, trente par voiture, sous la garde

Nouvelles de nos Sections

SECTION DU NORD

Lille avait organisé une vaste exposition de fleurs inspirée des « Floralies Gantoises ». Notre amie, Germaine Tillion nous ayant annoncé sa venue, nous avons choisi le dimanche 4 mai pour notre réunion.

Notre groupe invité par le Comité des Floralies eut accès gracieusement dans l'enceinte de l'Exposition et fut également invité à déjeuner par le Commissaire des Floralies, M. Lourdel, adjoint au maire. La visite se fit dans une atmosphère joyeuse et elle se prolongea très tard. Les adieux se terminèrent à la nuit, au spectacle des jets d'eau illuminés, grandes eaux en miniature.

Beaucoup de nos amies du Nord avaient fait effort pour venir, mais il en est encore trop qui demeurent isolées. Nous les supplions de nous donner leurs adresses pour qu'à nos diners trimestriels nous soyons de plus en plus nombreuses.

M. MARTINACHE.

**

SECTION PARISIENNE

Nous prévenons nos camarades de la Région parisienne que les réunions du premier samedi de chaque mois sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Un pique-nique est prévu chez Gabrielle FERRIERES à YELLES (Seine-et-Marne) pour le Dimanche 5 Juillet.

Pour tous renseignements s'adresser à Marguerite BILLARD.

M. BILLARD.

« de deux soldats, dans les fourgons de marchandises à destination d'Hirson, de la Capelle et de Laon.

« Les personnes déportées, parmi lesquelles se trouvaient des jeunes filles, étaient âgées de dix-huit à cinquante ans... »

Dans le Rapport n° 2, pages 8 et 9, on lit :

« Des prisonniers de Roubaix et des environs, après avoir été également maltraités, ont été entassés, au nombre de soixante et quatre-vingt-cinq par voiture, dans des fourgons, où il leur étaient impossible de s'asseoir et où durant soixante-douze heures on ne leur a donné que deux fois de la nourriture; enfin, ceux d'Hendecourt (Pas-de-Calais) ont été contraints de coucher sur les dalles de l'église Saint-Pierre de Douai, dans laquelle ils ont été fermés pendant huit jours avant d'être mis en chemin de fer. »

Je ne vous donnerai aucun détail sur les méthodes employées pendant la dernière guerre, car vous les connaissez mieux que quiconque.

G. FERRIERES

LE SERVICE SOCIAL EST A VOTRE SERVICE...

Nous vous avions déjà dit dans notre dernier numéro de « Voix et Visages » que nous étions prêts à vous aider à prendre les indispensables vacances qui vous feront reprendre avec plus de courage, de force et de santé le train-train de la vie quotidienne.

Nous vous avions demandé de nous écrire en nous faisant part de vos projets et, éventuellement, de vos difficultés financières, avant le 1^{er} juin.

Nous en venons à douter de votre lecture de « Voix et Visages », car jusqu'à ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Nous avons été obligées d'écrire individuellement à toutes les déléguées régionales, ainsi qu'à toutes celles que nous connaissons et qui nous semblaient devoir profiter de notre aide.

Mais, vous comprenez bien que, dans ces circonstances, il nous est impossible de juger impartialement les cas qui nous ont été proposés, puisque certainement beaucoup d'entre vous, qui ne se sont pas adressées à nous, entrent également dans la catégorie de celles qui auraient pu avoir recours à nous.

Nous vous rappelons que, suivant les cas particuliers, nous pouvions envisager :

— un placement en maison de repos avec prise en charge par la Sécurité Sociale;

— un placement en maison de repos avec prise en charge par l'Office Départemental des Anciens Combattants;

— un placement chez des particuliers ou à l'hôtel avec une prise en charge partielle ou totale de l'Adir.

**

Nous vous avions également annoncé la constitution de la Commission spéciale de Réforme des Déportés Résistants, qui siège au Centre de Réforme de Paris.

Nous voulons, à ce sujet, vous donner quelques précisions.

Nous vous avions expliqué, dans les derniers numéros, ce que vous deviez faire lorsque vous n'étiez pas satisfaites du taux proposé, lors de l'expertise médicale.

Depuis le mois de septembre 1951, vous recevez, après cette expertise, une feuille émanant du Centre de Réforme vous demandant si vous voulez que votre dossier soit examiné par la Commission de Réforme locale ou par la Commission spéciale des Déportés.

Vous pouvez opter entre ces deux solutions.

Pour celles qui ont opté pour la Commission spéciale, un certain retard est survenu du fait de la constitution récente de cette Commission qui ne siège régulièrement que depuis deux mois.

Par ailleurs, cette Commission ne siégera qu'une fois par semaine, aura à examiner tous les dossiers transmis par les Centres de Réforme de France. Vous comprendrez qu'il faudra encore prendre patience...

Une des caractéristiques de la Circulaire du 27 mars 1952, qui précise les modalités de fonctionnement de cette Commission, est le principe de rétroactivité qui a été admis en cette matière, et nous ne saurons trop louer ici les incessantes démarches de l'équipe de médecins déportés et en particulier du Dr Ellenbogen, qui ont pu faire admettre ce point de vue.

Ainsi, tous les dossiers des déportés en possession de leur carte de Déporté Résistant qui ont eu un rejet pour une infirmité qui n'a pas été reconnue comme imputable à la déportation, ou un taux jugé insuffisant, peuvent demander à ce que leur dossier repasse devant la Commission spéciale des Déportés Résistants, même si une notification de rejet est déjà intervenue, et même s'ils ont fait appel devant le Tribunal des Pensions.

Nous ne saurons trop souligner l'importance de cette décision.

Un délai a cependant été prévu pour ce recours fixé à six mois après la diffusion de la circulaire prévoyant cette possibilité, soit au 1^{er} août 1952.

Il faudra donc que toutes celles qui ont obtenu des taux qui ne leur conviennent pas écrivent avant le 1^{er} août 1952 :

— au Délégué interdépartemental du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de leur domicile;

— ou qu'elles nous adressent directement leur dossier, à l'Adir, qui transmettra à l'Administration centrale, en indiquant les références de la décision déjà intervenue.

La lettre pourra être faite sur le modèle suivant :

Monsieur le Délégué interdépartemental du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
de

Date

Monsieur,

Je soussignée :

Nom Prénoms

Nom de jeune fille

Adresse

Date de naissance

Déportée de la Résistance, carte N°, dont copie certifiée conforme (ou photocopie) ci-jointe, ai passé devant la Commission de Réforme de, le, et me suis vu octroyer le taux de pension suivant (détail) :

Les affections suivantes n'ont pas été reconnues comme imputables à la déportation.

ou

Le taux qui m'a été attribué pour les affections suivantes ne me paraît pas adéquat.

(Supprimer éventuellement la formule inutile.)

Je me permets de vous demander, conformément aux dispositions de la Circulaire N° 0236/CS du 27 mars 1952, émanant de la Direction du Service des Pensions et des Services médicaux, que mon dossier soit soumis à la Commission spéciale des Déportés siégeant à Paris.

Je demande à ce que mon dossier soit examiné sur pièces.

ou

Je demande à être convoquée et entendue par cette Commission, et éventuellement, soumise à une surexpertise.

(Supprimer éventuellement la formule inutile.)

Veuillez...

Signature.

STATUT DU GRAND MUTILÉ

Nous ne voulons pas entrer dans le détail de l'importante circulaire du 19 janvier 1952, N° 0230/CS, relative à l'application des dispositions de l'article L178 du Code des Pensions relatives au droit des Déportés et Internés de la Résistance au bénéfice du statut des Grands Mutilés.

Qu'il vous suffise de savoir, en résumé, que les titulaires de la carte de Déporté ou Interné de la Résistance, qui ont également la carte de Combattant, et dont le taux de pension global est de au moins 85 %, peuvent prétendre au bénéfice du statut du Grand Mutilé.

Ils devront adresser à la Section départementale des Pensions de leur domicile une lettre sur le modèle suivant :

Date :

Monsieur,

Je soussignée,

Nom Prénoms

Nom de jeune fille

Adresse

Date de naissance

Titulaire de la Carte de Déporté ou Interné de la Résistance, N° et de la Carte de Combattant N°

Pensionné à %

vous prie de vouloir faire procéder à la liquidation de ma pension en tenant compte de mes droits au statut du Grand Mutilé, conformément à la loi du 24 mai 1951, Circulaire 0230/CS du 19 janvier 1952.

Je joins à ma demande :

1^o Copie certifiée conforme (ou photocopie) de ma carte de Déporté ou Interné Résistant;

2^o Copie certifiée conforme (ou photocopie) de ma carte de Combattant.

Veuillez...

Signature.

Le statut vous sera accordé :

— à partir du 29 mai 1951, date d'entrée en vigueur de cette loi, si vous étiez déjà pensionné à plus de 85 % avant la promulgation de la loi;

— et à partir du jour où vous avez obtenu le taux adéquat, si vous ne l'étiez pas à cette date.

Pour toutes celles qui passeront devant la Commission de Réforme, à partir de la promulgation de la Circulaire d'application, c'est-à-dire à partir du 19 janvier 1952, le statut du Grand Mutilé sera accordé d'office, à condition qu'il y ait bien au dossier de demande de Réforme les copies des cartes de Déporté ou Interné de la Résistance et de Combattant.

Il va sans dire que, comme toujours, nous restons à votre disposition pour vous aider dans toutes vos démarches et dans la constitution de vos dossiers.

Bonnes vacances et bonne santé.

Nous sommes heureuses de vous apprendre que le Dr Dreyfus, grand spécialiste des questions de réforme a accepté d'accompagner nos adhérentes aux expertises médicales et de les assister auprès de la Commission de réforme.

S'adresser au Service Social de l'ADIR.

L'Assistante Sociale.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

— Jean-Pierre Bansept, fils de M^{me} Germaine Bansept-Even.

— Liliane Fogel, troisième enfant de M^{me} Justine Fogel-Jonas.

— Cahterine Cortesi, fille de M^{me} Janine Cortesi-Baronnét.

— Claude, deuxième fille de Thérèse Negrin-Soubyn.

**

DECES

— M^{me} Mella, mère de Jacqueline Mella.

— M^{me} Baratte, mère de notre Yvonne.

— M. Martinache, père de M^r Martinache, de Lille.

— Mariette Grenson (transport des 27.000, block 13, à Ravensbrück, Zwodau) à Lyon.

Notre bibliothèque

Françaises du désert, Yvonne Pagniez, chez Plon.

Tous ceux qui ont aimé dans les livres précédents de notre camarade Yvonne Pagniez (1) le ton si juste et si prenant, la vivacité du récit et — j'ajoute — la qualité spirituelle de l'auteur qui transparaît à travers toutes les pages, ceux-là aimeront aussi ces portraits de Françaises rencontrées au désert. Et aussi ces portraits moins appuyés mais aussi captivants de certaines de nos sœurs musulmanes.

Car à travers ce récit de voyage Yvonne Pagniez ne craint pas d'aborder les problèmes ardus de nos devoirs envers les populations d'Afrique du Nord. Et elle juge comme l'essentiel de ces devoirs un don profond de soi-même. Ainsi nous décrit-elle l'action admirable de ces femmes françaises : médecins, infirmières, missionnaires au milieu des oasis sahariennes. Et c'est en pensant à elles qu'elle écrit : « Notre siècle s'agit dans la complexité d'inextricables problèmes. La solution n'en serait-elle pas dans le simple don jailli de l'essentiel de l'être? De cette région où les hommes ne peuvent plus hâter parce qu'ils se sentent tous frères? »

G. DE GAULLE.

(1) *Ouessant* (Stock).

Pêcheur de Goëmon (Plon).

Scènes de la vie du bagne (Flammarion).

Evasion 44 (Flammarion).

Ils ressusciteront d'entre les morts (Flammarion).

MÉDAILLES de la RÉSISTANCE

Comme nos camarades le savent peut-être déjà, un arrêté définissant la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance a été publié au *Journal officiel* du 9 mai 1952.

Nous avons pu nous procurer un certain nombre de médailles et nous vous informons que nous les tenons à votre disposition, à nos bureaux de l'*Adir*, 4, rue Guynemer. Le prix de la médaille est de 225 francs.

REVISION DU FICHIER

Comme nous l'avions indiqué dans le précédent numéro de « Voix et Visages », nous sommes en train de procéder à une révision complète du fichier, qui avait été créé au début de notre Association.

Les adresses et les situations de famille d'un grand nombre de nos adhérentes ayant changé au cours de ces dernières années, nous serions heureuses qu'elles veuillent bien lire attentivement le texte de la fiche dont nous reproduisons le libellé ci-dessous et qu'elles nous retournent les renseignements que nous demandons. De même que nous essayons de regrouper nos camarades par Numéro de Convoy, nous aimerions également qu'elles nous indiquent les Réseaux dont elles faisaient partie au moment de leur arrestation.

Nom
Surnom
Nom de jeune fille
Prénoms
Née le
Célibataire - Mariée - Veuve - Divorcée
Prénoms et date de naissance des enfants vivants
Profession
Profession du mari
Adresse et changement, date, téléphone
Arrêtée le à
Internée le à
Déportée du au à
Réseau
N° matricule N° convoi
N° carte combattant
N° carte déportée résistant
Marraines

Le Gérant-Responsable :

G. FERRIERES

Imp. Lescaret, 2, r. Cardinale, Paris-6^e.

CALENDRIER DE NOS DINERS DE KOMMANDO

Les camarades qui se sont réunies le 23 février dernier pour le dîner des 57.000 ont décidé de se retrouver à nouveau au cours d'un dîner qui aura lieu au Palais de la Mutualité, le samedi 21 juin. Toutes celles qui désireraient prendre part à ce dîner sont priées de s'inscrire au moins huit jours à l'avance, 4, rue Guymer.

Le dîner des 35.000, 38.000, N.N., 42.000, 45.000, 47.000, Swodau, Ieshling, Jugenlager, Forteresses et Internées, prévu pour le lundi 16 juin, aura lieu, en même temps que le deuxième dîner des 57.000, le samedi 21 juin au Palais de la Mutualité.

Nous insistons pour que toutes les camarades qui veulent assister à ce dîner, au Palais de la Mutualité, le samedi 21 juin, veuillent bien nous prévenir d'avance et nous donner leurs noms.

FOYER

Le dernier dîner, au Foyer, avant les vacances, est fixé au lundi 7 juillet. Les dîners du lundi reprendront à partir du lundi 13 octobre.

Nous rappelons qu'en raison de la période des vacances, notre Foyer sera fermé tout le mois d'août.

SERVICE SOCIAL

— Permanence sociale : lundi de 14 h. à 19 h. 30 et sur rendez-vous. À partir de juillet, la permanence du lundi est supprimée. Réception sur rendez-vous seulement. Tél. : Lit, 52-98.

— Les Bureaux de l'*Adir* seront fermés tout le mois d'août.

ECHANGE

Echangerait maison ville de l'Est à trois heures de Paris sur grande ligne Paris-Strasbourg, tout confort, 7 pièces principales, salle de bains, cabinet toilette exposition midi sur parc Hôtel-de-Ville, contre appartement Paris 4 pièces confort, bonne exposition, quartier calme, 1^{er} ou 2^{er} étage en l'absence d'ascenseur. S'adresser à l'*Adir* qui transmettra.

SOUS-LOCATION

On cherche pour le 1^{er} octobre deux chambres meublées, chez un particulier, pour une dame âgée et sa demoiselle de compagnie avec possibilité de faire la cuisine.

S'adresser à l'*Adir* qui transmettra.

On demande un appartement meublé pour le 1^{er} octobre pour une famille américaine se composant des parents et de trois enfants.

S'adresser à l'*Adir*.